

# FÉMINISTE AVANT L'HEURE

Dès sa création en décembre 1934, et dans la lignée de la Fédération sportive du travail (FST) et de l'Union des sociétés sportives et gymniques du travail (USSGT) qu'elle fédère, la FSGT s'intéresse à la pratique sportive des femmes. Elle mérite incontestablement de figurer dans la liste des acteurs ayant contribué à la démocratisation du sport, tant par ses positions revendicatives, dès les premières années de son existence, que par son action concrète et volontariste, et surtout, plus récemment, par sa capacité à renverser les barrières qui se dressaient devant l'accès de toutes à toutes les disciplines – notamment en lutte, en judo ou en athlétisme – en travaillant le contenu des pratiques.



L'équipe féminine travailliste de l'Union sportive des cheminotes (future championne de France de basket-ball 1926), au stade de la Seigneurie à Pantin, 1923. (Fonds FSGT)

Les femmes sont longtemps restées invisibles dans les textes progressistes – et dans le premier d'entre eux, *La Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen* – cachées derrière le masculin « qui l'emporte ». En s'adressant exclusivement aux « travailleurs », la charte constitutive de la FSGT, adoptée en décembre 1934, lors de sa création, ne fait pas exception. Comment cette institution, et donc ses dirigeants, historiquement et idéologiquement critiques à l'égard de la domination sociale (celle de la classe ouvrière), traite-t-elle de la domination sexuelle ? Comment les revendications de certaines femmes – majoritairement celles issues des classes populaires – au sein de la société comme au sein de la fédération affinitaire, sont-elles comprises et traitées par l'institution ? Ont-elles une place particulière ? Les pratiques qui leur sont proposées leur permettent-elles, davantage que dans les fédérations uni-sport, une émancipation sociale ?

## POUR LES FEMMES, POUR LES OUVRIÈRES

Pour la FSGT, dès l'origine, les femmes de la classe ouvrière sont identifiées comme une catégorie sociale défavorisée et potentiellement exclue d'un certain nombre de pratiques culturelles, dont les pratiques sportives. Manque de temps lié à la « double journée » de travail, éducation ne sensibilisant pas au corps et à la pratique sportive, budget limité... pour toutes ces raisons, pratiquer un sport semble plus compliqué pour elles que pour d'autres catégories. Aussi le sport doit-il à la fois être pensé pour les femmes et intégrer leur condition de travailleuses. Ce projet est spécifique au regard de celui des fédérations unisport.

Déjà, en 1923, la Fédération sportive du travail (FST) avait fait le choix de rassembler femmes et hommes sportifs dans une fédération mixte alors qu'au même moment, selon elle, les fédérations dites « bourgeoises » avaient plutôt fait le choix de « soigneusement séparer hommes et femmes »<sup>1</sup>. Ainsi, quelques mois avant la création de la FSGT, les dirigeants de la FST accusent le système sportif français d'être inadapté à cette population au regard des contraintes particulières qui pèsent sur elle : « Le sport tel qu'il est compris par les dirigeants de la FFSF [Fédération française de sport féminin] et leurs collaborateurs, les dirigeants de l'USSGT, ne peut donner satisfaction aux sportives travailleuses qui, en raison même de leurs conditions de vie et de travail, ont des difficultés multiples pour pratiquer le sport. Seulement à la FST, les épreuves de cross sont à la portée des jeunes travailleuses. Seulement chez nous, le sport sert les intérêts de classe de nos camarades féminines. »<sup>2</sup>

Ainsi, la création de la commission féminine fédérale, en octobre 1936, présidée par Rosette Guérard-Charton (militante communiste, pro-féministe, mais aussi sportive de haut niveau – quart de finaliste du 100 m des Spartakiades de Moscou en 1928), seule femme membre de la première commission exécutive de la FSGT<sup>3</sup>, est un élément dynamisant dans le cadre de ce projet. Ses objectifs : diriger, conseiller et documenter les commissions féminines régionales en vue du développement de la pratique sportive des femmes sur tout le territoire. Un programme de propagande pour les femmes, alliant éducation physique et sport de performance pour toutes, est ainsi tracé.

## LE RASSEMBLEMENT DES JEUNES DES DEUX SEXES DANS LES CLUBS TRAVAILLISTES

À la Libération, les nouveaux statuts de la FSGT rappellent le caractère mixte de la fédération. L'article premier établit les missions de la fédération affinitaire : « Préserver et améliorer la santé et les capacités physiques de la jeunesse, inculquer à ses adhérents des principes de camaraderie, de discipline et d'honneur, les préparer à leur rôle de citoyens au service d'une république laïque démocratique. » Les statuts précisent également que la FSGT cherche à atteindre

1. Marianne Amar, « Nés pour courir. Sport, pouvoirs et rébellions, 1944-1958 », PUG, 1987.

2. *Sport*, 7 février 1934

3. Voir aussi Fabien Sabatier, « Mobilité affinitaire et mouvement sportif ouvrier : l'itinéraire de Rosette Guérard (1924-1950) », *Le Mouvement social*, 2006/2 (n°215).